

62 VÉRIFICATIONS

LES LISTES CI-DESSOUS VOUS PERMETTENT DE VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DES POINTS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET DE CONTRÔLES.

IDENTIFIEZ-VOUS SUR L'ESPACE RESSOURCES DE FFE.COM POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SUJETS QUI VOUS INTÉRESSENT.

LES NOUVEAUTÉS SONT SYSTÉMATIQUEMENT ANNONCÉES DANS LA LETTRE RESSOURCES.

ADMINISTRATIF	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
<p>STRUCTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la déclaration et de l'existence juridique de la structure Vérification de la couverture de l'assurance Existence d'une assurance responsabilité civile professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Extrait K-bis ou extrait K pour les entreprises individuelles Copie des statuts Copie du récépissé de la déclaration en préfecture Attestation d'affiliation à un organisme de sécurité sociale Attestation INSEE le cas échéant 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<p>Fiche : Entreprises et sociétés</p> <p>Fiche : Créer une association</p> <p>Fiche : Responsabilité / assurance</p>
<p>PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> Equipe en nombre suffisant par rapport à la taille de la structure, à la cavalerie et au nombre de cavaliers Mise à disposition et port effectif des équipements de protection individuelle (EPI) Vérification de l'affichage obligatoire à destination des salariés : voir point "affichages" ci-dessous 	<ul style="list-style-type: none"> Copie des contrats de travail des salariés Affichage des diplômes des encadrants Copie des attestations de stagiaires Copie des cartes professionnelles à jour Copie des déclarations de paiement des charges MSA ou URSSAF Copie des contrats complémentaire santé et prévoyance décès Copie des entretiens professionnels Registre du personnel à jour Document unique d'évaluation des risques prenant en compte la pénibilité Fiche d'entreprise élaborée par la médecine du travail Registre des accidents du travail 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<p>Fiche : Affichage des diplômes</p> <p>Onglet : Gérer au quotidien</p> <p>Onglet : Protéger le salarié</p> <p>Fiche : L'emploi des jeunes travailleurs</p> <p>Espace : Santé et Sécurité au travail pour les salariés</p>
<p>CAVALIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un contrat d'inscription Signature du règlement intérieur Conserver le volet de la licence réservé au club et le faire signer par le licencié Enregistrement du certificat médical ou du questionnaire de santé 	<p>En cas de contentieux avec un client, un document écrit peut servir de preuve.</p> <p>⚠ Il est très fortement conseillé de faire signer ces documents par le cavalier ou son représentant légal ⚠</p> <p>Depuis 2016, tous les professionnels doivent mentionner sur leurs supports commerciaux la faculté de faire appel à un médiateur de la consommation pour résoudre leur litige</p>	<input type="radio"/>	<p>Fiche : Gérer les inscriptions</p> <p>Fiche : Médiation de la consommation</p> <p>Modèle : Contrat d'inscription</p> <p>Espace SIF, dépôt de CM : Certificat médical</p>
<p>DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mentions sur le traitement des données à caractère personnel dans les contrats d'inscription Définir quelles sont les personnes qui peuvent avoir accès aux données à caractère personnel des cavaliers pour garantir leur confidentialité et leur sécurité Tenir à jour le registre simplifié Conserver les données pour une durée correspondant à leur finalité Supprimer les données superflues 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<p>Lettre Ressources</p> <p>Modèle contrat d'inscription</p> <p>Site de la CNIL : modèle de registre simplifié</p>

AFFICHAGES	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
AFFICHAGE À DESTINATION DU PUBLIC Vérification de l'affichage organisé dans un lieu facilement et régulièrement accessible et lisible par tous	<ul style="list-style-type: none"> Prix des prestations avec les différents taux de TVA appliqués Horaires d'ouverture au public Copie des diplômes et cartes professionnelles avec les dates de validité Attestation assurance RC Pro annuelle Affichage obligatoire des garanties de la licence et assurances complémentaires Consignes à respecter en cas d'incendie et numéros d'urgence Règlement intérieur du club Règles d'hygiène et de sécurité des activités équestres Interdiction de fumer et de vapoter Affichage de l'obligation du port du casque Affiche de prévention des violences : information sur les dispositifs de recueil des signalements et d'accompagnement des victimes de violences 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Tarifs Fiche : L'affichage obligatoire Modèles d'affichage à imprimer Modèle : Règlement intérieur Affiche : Prévention contre les violences
AFFICHAGE À DESTINATION DES SALARIÉS	<ul style="list-style-type: none"> Inspection du travail Médecine du travail Référence à la convention collective des centres équestres Horaires collectifs de travail Repos hebdomadaire Congés payés Textes sur l'égalité salariale entre hommes et femmes et la lutte contre le harcèlement moral et sexuel. 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Modèle d'affichage à destination des salariés
INSTALLATIONS	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES <ul style="list-style-type: none"> Vérifier que l'enseigne est correctement apposée : distance, norme d'autorisation du règlement local de publicité Vérifier que la pré-enseigne respecte bien les exigences posées par la loi 	Tenir à disposition : <ul style="list-style-type: none"> Pour les enseignes, autorisation du maire si nécessaire Pour les pré-enseignes : autorisation du gestionnaire 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	
CONCEPTION d'ensemble des locaux sportifs, des installations extérieures et des voies de circulation intérieures, compatibles avec la nature de l'activité équestre pratiquée, la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers	Matériaux de construction et clôtures non dangereux pour les personnes et les animaux : <ul style="list-style-type: none"> Absence de fils de fer barbelés Interdiction du bois créosoté dans les lieux accessibles au public et pour les matériaux en contact avec la peau, remplacement dans son utilisation agricole 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Normes de construction
ZONES INTERDITES La réserve de fourrage, le stockage d'engins et le stockage de produit phytosanitaire doivent notamment être interdits au public et sécurisés	Si existence de zones interdites au public : <ul style="list-style-type: none"> Affichage global d'un plan d'évolution : zones privées / publiques / interdites, etc Signalisation des zones interdites ou dangereuses avec mention de la nature du danger 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Modèle : Affiche interdit au public
ACCESSIBILITÉ PMR Toute structure accueillant du public doit être accessible à un public PMR	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité aux bâtiments accueillant du public (sanitaire, place de parking, club-house, etc.) + récépissé de dépôt du document tenant lieu d'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) Registre d'accessibilité qui peut être demandé par toute personne 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Accessibilité handicapé Modèle : Registre d'accessibilité
REGISTRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Toute création ou modification d'une carrière ou d'un manège ou tout autre équipement sportif entraîne l'obligation de les déclarer afin qu'ils soient inscrits au Recensement des Equipements Sportifs (RES) et permet de bénéficier de la présomption de l'application du taux de TVA réduit pour l'accès aux installations sportives 	<input type="radio"/>	Fiche : Recensement des équipements sportifs

SÉCURITÉ	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
CASQUE			
Afin de respecter les obligations relatives à la sécurité, le port du casque est obligatoire et doit être imposé dans toutes les situations d'équitation, à l'exception de la pratique de la voltige. Attention, depuis le 1^{er} septembre 2024, les casques sont vendus sous la nouvelle norme EN-1384 :2023.			
Vérification des casques et du registre en cas de mise à disposition aux cavaliers	<ul style="list-style-type: none"> Affichage de l'obligation du port du casque Tenue d'un registre des casques à jour notamment date d'achat, date de désinfection, date de rebut, etc 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Modèle : Port du casque Modèle : Registre des casques
RAPPEL : La structure équestre doit être équipée d'une ligne de téléphone fixe ou portable grâce à laquelle elle peut être jointe et par laquelle les secours pourront être contactés. Il est nécessaire de pouvoir toujours être joignable, même en cas de faible réseau. Les lignes téléphoniques "ADSL" ne sont, elles, pas autorisées.			
Vérification téléphone et affichage du numéro de téléphone	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de réponse et d'appel d'urgence Affichage "Consigne de sécurité" 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Modèle : Consignes de sécurité
TROUSSES DE SECOURS HUMAINS ⚠ Distincte de celle pour les chevaux	<ul style="list-style-type: none"> Vérification de l'existence et de la conformité des trousse de secours Vérification des dates de péremption des produits 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Le matériel de secours
ACCÈS ET MATÉRIEL DE SECOURS			
RAPPEL : Vous pouvez prendre contact avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS - pompiers) le plus proche pour que soit notamment établie la voie d'accès pour les véhicules de secours. Un carnet doit être tenu dans lequel sont consignées les dates de vérification des équipements.			
Vérification des conditions de secours des blessés et de prévention et secours des incendies	<ul style="list-style-type: none"> Voie d'accès pour les véhicules de secours Prises d'eau Présence d'extincteurs Issues de secours accessibles et dégagées Point de rassemblement dans la structure PV des visites du service départemental d'incendie et de secours (le cas échéant) 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Défibrillateurs cardiaques Fiche : Registre de sécurité Fiche : Extincteurs
EQUIDÉS	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
TRANSPORT / IDENTIFICATION			
Vérification du registre d'élevage, de l'identification des équidés et des feuilles de route	<ul style="list-style-type: none"> Registre d'élevage à jour (pensez au nouveau registre d'élevage informatique de la FFE) Equidés identifiés au moyen d'une puce électronique Documents d'identification des équidés présents Cartes ou copies des cartes d'immatriculation – aussi appelé carte de propriétaire - des équidés dont vous êtes propriétaire Registre de transport / feuille de route FFE Certificat de compétences des conducteurs et convoyeurs 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Tenir un registre d'élevage appelé également registre des équidés Fiche : L'identification des équidés FFE tout savoir : Editer une feuille de route Fiche : Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs
À NOTER : Pour les concours organisés dans le cadre fédéral, l'inscription au calendrier fédéral vaut déclaration de rassemblement d'équidés auprès de la DDPP et vaut registre d'entrées / sorties pour l'organisateur.			
GESTION DES CHEVAUX			
Vérification des conditions d'alimentation, d'abreuvement et d'hébergement des équidés et de praticabilité des paddocks	<ul style="list-style-type: none"> Abreuvoirs et mangeoires propres Aliments sains et équilibrés Eau propre Dispositif d'abreuvement / d'alimentation évitant toute contamination et permettant de distribuer de l'eau de qualité en quantité Protection naturelle ou artificielle contre les intempéries Clôtures en bon état Possibilité d'isolement des chevaux vis-à-vis du public Bon état général des équidés 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Normes du Vademecum IFCE . Inspection d'un lieu où sont détenus des équidés
SUIVI SANITAIRE			
Vérification du registre d'élevage Pharmacie dédiée aux équidés Déclaration du vétérinaire sanitaire Vérification du box de quarantaine pour les animaux malades ou blessés	<ul style="list-style-type: none"> Registre d'élevage à jour comprenant notamment les dates d'interventions vétérinaires et autres professionnels (ostéopathe, dentiste équin, maréchal, etc.), les archives d'ordonnances ainsi que les départs et les arrivées Pharmacie spécifique aux équidés avec produits en cours de validité + ordonnances correspondantes Vaccinations à jour Déclaration du vétérinaire sanitaire faite auprès de la DDPP Déclaration du lieu de détention Box de quarantaine 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Déclaration du vétérinaire sanitaire Fiche : Registre d'élevage Outils : Registre d'élevage électronique
MATÉRIEL			
Vérification de l'état et du stockage du matériel	<ul style="list-style-type: none"> Equipements des équidés entretenus, nettoyés et désinfectés 	<input type="radio"/>	

SÉJOURS	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
ACCUEIL MINEURS Vérification des déclarations, des conditions d'accueil et d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration des séjours d'accueil de mineurs • Déclaration des locaux à sommeil • Nombre et diplômes des encadrants • Diplôme adéquat pour l'enseignement et l'animation 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : Séjours de mineurs Modèle : Contrat d'inscription pour mineur
ECURIES	POINTS CONTRÔLÉS	OK	OUTILS FFE
INSTALLATIONS RAPPELS : La lumière au sein des boxes doit être suffisante pour déceler d'éventuelles plaies et blessures sur l'équidé. Concernant les aérations, la circulation et la qualité de l'air doivent être suffisantes et le taux de poussières doit être bas. CONSEILS : Si la ventilation est artificielle, des systèmes d'alarme et de secours doivent être prévus. Dans cette hypothèse, il est conseillé de tenir un calendrier sur lequel les vérifications du système d'alarme sont inscrites régulièrement. Il est conseillé de conserver : <ul style="list-style-type: none"> • les factures d'entretien et de réparation si vous faites appel à un prestataire extérieur; • les factures d'achat de fournitures et de matériel si les travaux d'entretien et de réparation sont effectués par vos soins. 			
Vérification des lieux de vie des équidés et des aires de pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Bon état des parois des boxes et stalles • Taille des boxes, stalles, enclos, appropriée à la taille et au nombre des équidés • Conditions de température et taux d'humidité adaptées • Aération et ventilation d'air suffisantes • Eclairage suffisant en intensité et en durée Il est utile de tenir à la disposition des inspecteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Plan sur lequel figurent les portes et fenêtres • Plan sur lequel figure la hauteur des bâtiments dans lesquels sont placés les équidés • Lices et pare-bottes continus, sans aspérité, en bon état et conçus de façon à prévenir les accidents 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche de l'IFCE : Bâtiments et infrastructures équestres Guide de bonnes pratiques pour l'application des engagements de la charte pour le bien-être équin
HYGIÈNE Vérification de l'entretien des lieux de vie des équidés	<ul style="list-style-type: none"> • Boxes et stalles vidés et désinfectés régulièrement • Litière propre et saine • Ecurie correctement entretenue et nettoyée : murs et plafonds nettoyables et désinfectables / sol propre, étanche, non-glissant, nettoyable et désinfectable • Prendre toutes mesures pour éviter la pénétration des mouches et autres insectes, oiseaux, rongeurs et autres animaux, et faire procéder si nécessaire aux opérations de désinsectisation et de dératisation, en évitant toutes contaminations des denrées alimentaires 	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	
GESTION DES DÉCHETS Vérification des eaux usées et des jus issus de la fumière	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité du système permettant l'évacuation des déchets • Fumière étanche et vidée régulièrement 	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	Fiche : La gestion du fumier

Bien préparer et gérer les contrôles

Bien se préparer aux différents contrôles inopinés ou annoncés dans les centres équestres permet leur bon déroulement. Les principaux organismes susceptibles d'effectuer des contrôles sont l'inspection du travail, la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), la DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), la DDPP (Direction départementale de la Protection des populations) et l'Ifce, (Institut Français du Cheval et de l'Équitation).

Les agents de contrôle disposent, dans leur sphère de compétence, de pouvoirs d'enquête leur permettant de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement, visiter les locaux, interroger les salariés et réclamer des documents. Leur mission consiste aussi à informer et conseiller les dirigeants. Un contrôle peut d'ailleurs déboucher sur un simple courrier de rappel ou de mise en conformité, courrier que le dirigeant doit conserver.

En savoir plus

- Sur les obligations sanitaires : Espace Ressources > Equidés,

- Sur les affichages obligatoires : Espace Ressources > Accueil du public,
- Sur les obligations de l'employeur : Espace Ressources > Social > Embaucher > Obligations de l'employeur,
- Sur les contrôles : Espace Ressources > Actualités > Préparez votre structure aux contrôles.



FFE RESSOURCES